



**Municipalité de  
Terrasse-Vaudreuil**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 572-7, 570-3 ET 574-2**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement numéro 572-7 intitulé :

**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

a été adopté par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, le 11 avril 2017.

QUE le règlement numéro 570-3 intitulé :

**Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

QUE le règlement numéro 574-2 intitulé :

**Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

ont été adoptés par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, le 13 décembre 2016.

QUE le règlement numéro 572-7 a été examiné et approuvé par la résolution numéro 17-08-30-34 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 30 août 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le trente-et-unième (31<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017) sous le numéro de certificat TV 2017-03.

QUE les règlements numéros 570-3 et 574-2 ont été examinés et approuvés par la résolution numéro 17-03-22-16 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 22 mars 2017 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le vingt-troisième (23<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017) sous les numéros de certificats TV 2017-01 et TV 2017-02.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe, 74, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil durant les heures de travail.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce deuxième (2<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (2017).

Lily Ducharme  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la municipalité au [www.terrasse-vaudreuil.ca](http://www.terrasse-vaudreuil.ca)